



Bulletin communal

Gibles

Mai 2021

No 45

Les responsables des commissions de votre commune

**Voirie, Scolaire - Bibliothèque, Finances - Economie,
Urbanisme, Environnement et Ballades vertes,
Cimetière, CCAS, Bâtiments, Communication**

Bernard GRISARD 06 80 27 96 84
Maire et President de toutes les commissions

Serge MALATIER 07 87 24 03 96
1er Adjoint et responsable Voirie

Danielle CORNELOUP 06 88 04 09 62
**2e Adjoint et responsable CCAS & Environnement
(dont fleurissement) et Ballades vertes**

Patrick DUPUIS 06 81 89 06 38
3e Adjoint et responsable Bâtiments & Cimetière

Le mot du maire

La parution de notre bulletin communal, est quelque peu différée, ceci est dû à l'effet covid.

Les mesures, pour protections sanitaires nous atteignent tous, et modifient nos relations, notre comportement, notre façon de vivre.

Nous sommes tous impactés au quotidien, pour certain la gestion de la crise est compliquée. Je pense en premier lieu au personnel de santé et au fonctionnement de nos hôpitaux.

Dans nos villages, la vie de nos associations s'est arrêtée brutalement le 16 mars 2020, et par conséquence, les lieux d'échanges et de convivialité ont disparus tout aussi brutalement.

Ceci impact aussi l'économie, certains secteurs sont plus touchés. Les bars et restaurants restent fermés et voient leur interdiction d'ouverture repoussée de mois en mois. Cependant, après un temps d'adaptation, la vie continue.

Le conseil municipal, installé le 25 mai 2020, a pu prendre ses fonctions, et réfléchit aux actions à mener pour ce nouveau mandat.

Nous continuons les travaux pour l'installation de la maison de santé pluridisciplinaire, qui sera mise à disposition des infirmières et de l'ostéopathe.

Une réflexion est engagée pour la réhabilitation des bâtiments de l'école "l'étang des cartables". La vie de nos écoles et de leur services ont repris en septembre dernier, avec le respect des gestes barrière. La mise en place du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) permet de maintenir un service de proximité pour la scolarité des enfants de Gibles, avec les communes de Bois Sainte Marie, Châtenay, Saint Racho et Varennes sous Dun.

Les droits et le rôle du conseiller municipal :

Le conseil municipal a été élu au printemps dernier, pour réfléchir et gérer au mieux notre commune. Dans ce cadre, nous sommes amenés à prendre des décisions. Chaque conseiller a alors le droit de s'exprimer librement, lors des débats au sein de cette instance. Souvent, nous avons des idées divergentes. Toutefois, notre rôle d'élus nous pousse à trouver un consensus, entériné par un vote à la majorité présente.

En revanche, il n'est pas tolérable qu'un membre du conseil municipal subisse des pressions, voire des menaces suite à une idée ou une position exprimée lors d'une réunion de conseil.

Le bureau du maire est ouvert pour que chacun d'entre vous puisse faire part d'une opinion ou d'une remarque. Quant aux conseillers, ils restent à votre disposition et à votre écoute.

Le conseil municipal,
Le maire, Bernard Grisard



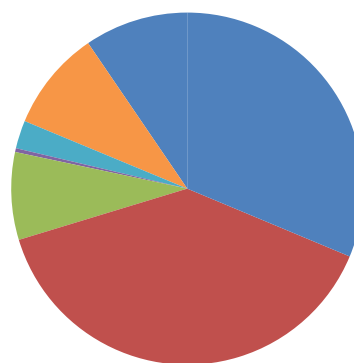
Budget 2020 section de fonctionnement

LES PRINCIPALES DEPENSES :

Charges à caractère général : 98 958 €
(eau, électricité, carburants, combustible, fournitures diverses, fournitures scolaires, entretien bâtiments, entretien voirie, entretien matériel, assurances, réception, affranchissement, télécommunication, taxes foncières)

- Charges de personnel : 123 332 €
(7 agents – salaires + charges)
- Indemnités + cotisations élus : 25 428 €
(Maire + 4 adjoints puis 3 adjoints à partir de mai 2020)
- Subventions au CCAS de Gibles : 1 104 €
- Charges financières : 7 075 €
(Intérêts emprunts, autres charges financières)
- Atténuation de produits : 29 138 €
(versements FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal))
- Autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles : 30 106 €

Les Principales Dépenses

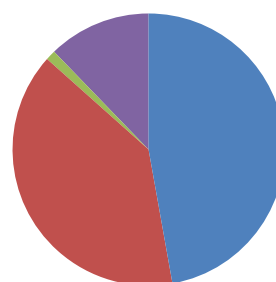


- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Indemnités et cotisations élus
- Subventions au CCAS
- Charges financières
- Atténuation de produits
- Autres charges de gestion courante

LES PRINCIPALES RECETTES :

- Impôts et taxes : 170 358 €
(taxes foncière et d'habitation, CVAE (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises), dotation solidarité communautaire, taxe additionnelle aux droits de mutation ou taxe pub. Foncière, FPIC)
- Dotations, subventions et participations : 142 237 €
(dotations de l'Etat, subventions Département pour transport scolaire, participation des communes aux frais scolaires, ...)
- Produits des services, domaine et ventes diverses : 4 297 €
(concessions cimetière communal, redevances d'occupation domaine public, dotations communauté de communes pour entretien voirie)
- Autres produits de gestion courante : 44 133 €
(revenus des immeubles, produits de gestion courante, remboursement assurance suite sinistre incendie)

Les Principales Recettes



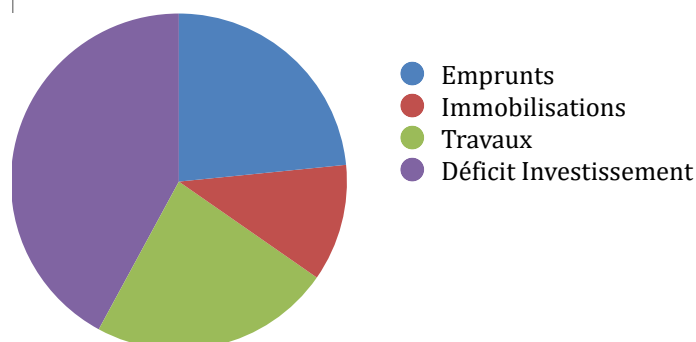
- Impôts et taxes
- Dotations et subventions
- Produits des services, domaine et ventes diverses
- Autres produits de gestion courante

Budget 2020 section d'investissement

LES PRINCIPALES DEPENSES :

- Emprunts (capitaux annuels) : 28 443 €
- Immobilisations : 13 688 €
(Reliure registres, matériel informatique, école, ...)
- Travaux : 28 235 €
(Aménagement et agencement de terrain, Constructions, matériel et outillage technique, ...)
- Déficit investissement reporté : 51 143 €

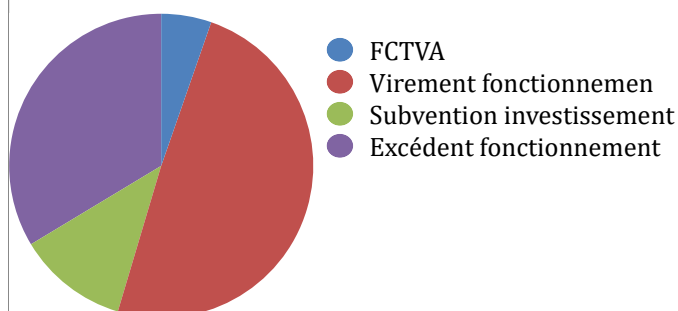
Les principales dépenses



LES PRINCIPALES RECETTES :

- FCTVA : 16 050€
- Virement de la section de fonctionnement : 148 187 €
- Subvention d'investissement reçue : 25 199 €
(Département, dotations d'équipement des territoires ruraux, Amendes de police,...)
- Excédent fonctionnement capitalisé : 101 142 €

Les Principales recettes

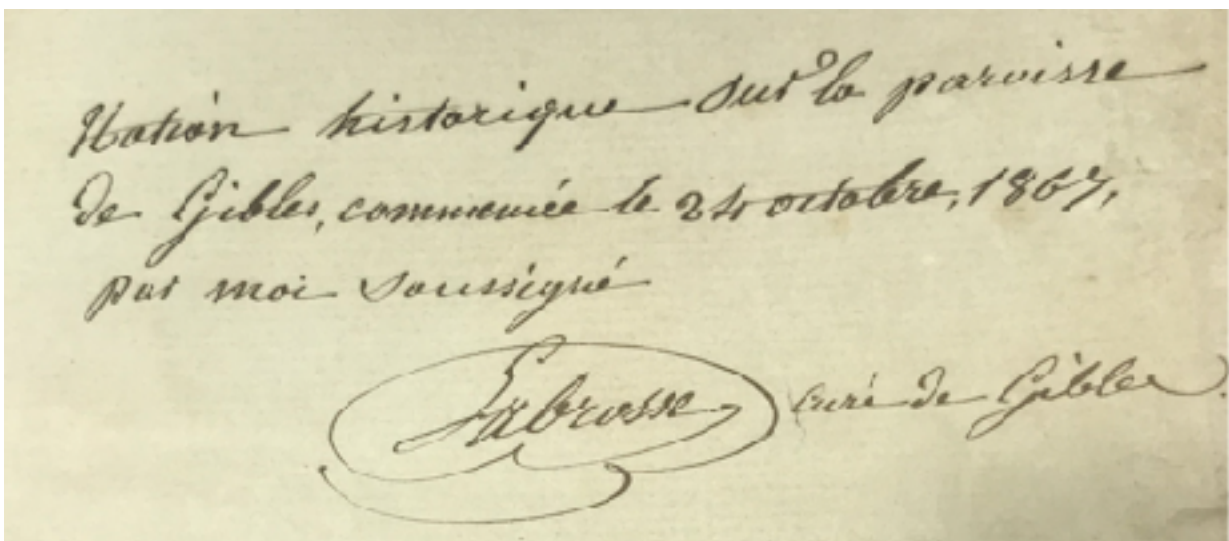


Le coin des lecteurs

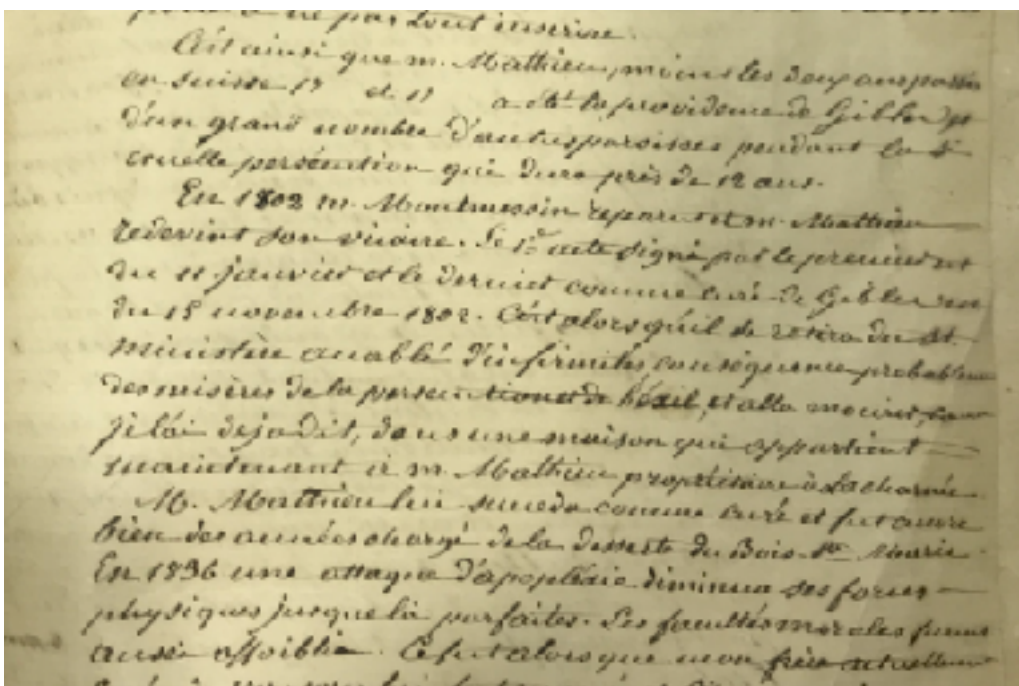
Au vu des conditions sanitaires, la bibliothèque reste accessible "en drive" uniquement le MERCREDI de 14 H à 16 H.

Toutefois, il est possible de recevoir un maximum de 2 personnes en même temps dans la salle pour y faire son choix. L'abonnement est fixé à 8 € pour l'année.

Notion historique sur la paroisse de Gibles, commencée le 24 octobre 1867



Vous êtes intéressés par ce registre historique sur Gibles? Il se trouve à la bibliothèque de Gibles. La mairie a la version originale.



Notre histoire, notre patrimoine

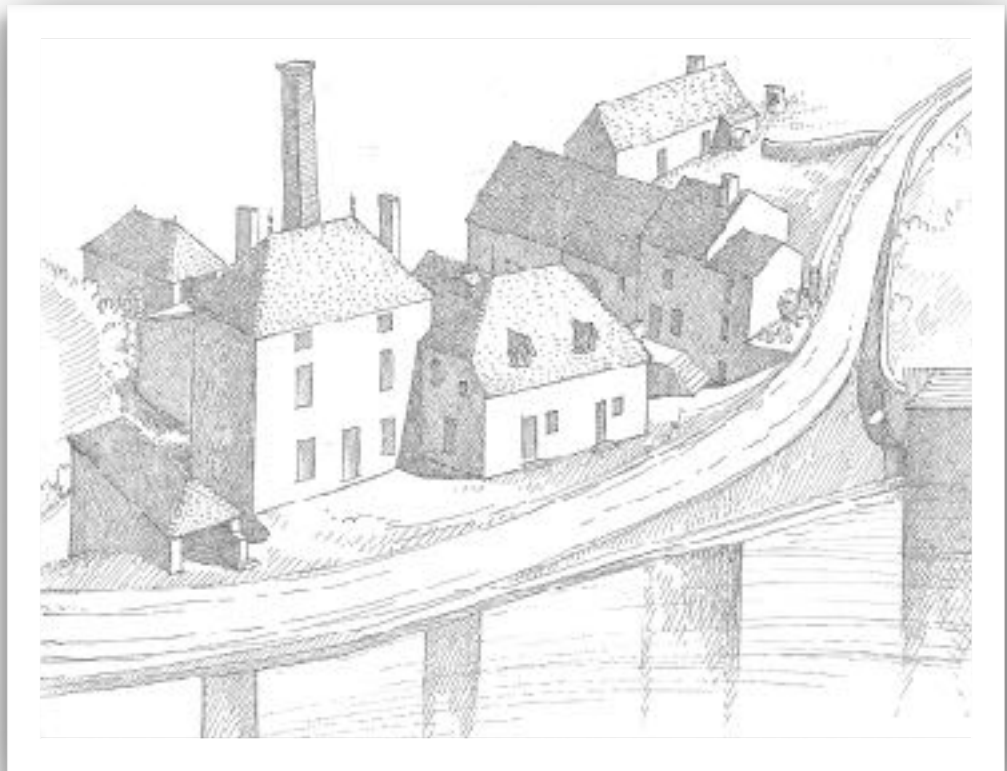


La fête patronale et course cycliste.

Elle avait lieu en Août, avec sur la place, des manèges forains et une course cycliste dans l'après-midi du dimanche. Le lendemain, lundi, avait lieu un concours de vélos fleuris pour les enfants et la fête se poursuivait.



Les Petits Moulins au fil du temps



Avant



Aujourd'hui

La parole est aux commissions de Gibles

Cimetière

L'été dernier, un certain nombre de bénévoles est venu donner "un coup de main" aux conseillers municipaux pour nettoyer le cimetière et le rendre propre.

Le cimetière appartient à chacun et son entretien est l'affaire de tous. C'est pourquoi une nouvelle "opération nettoyage" aura lieu dans quelque temps.

Votre participation et votre aide seront les bienvenues !

CCAS

En raison de la crise sanitaire il n'a pas été possible de faire le traditionnel repas de fin d'année. Pour ne pas oublier nos aînées, les



membres du CCAS ont décidé de distribuer des colis gourmands

préparés par la boulangerie Daly. En espérant que cette année nous pourrions vous réunir autour d'un bon repas pour passer une agréable journée.



Fleurissement

La commission fleurissement va poursuivre la plantation de fleurs avec la mise en place de beaucoup de vivaces moins gourmands en arrosage. Les bénévoles restent toujours les bienvenus, de façon à mettre un peu de gaieté dans notre village.

Giblecologie

Quelques gestes au quotidien pour notre environnement et la préservation de notre planète.

Après quelques années de sécheresse voici quelques bonnes pratiques et astuces pour une consommation d'eau plus responsable :

Eviter de faire couler de l'eau inutilement; fermer le robinet quand on se lave les dents ou récupérer l'eau froide de la douche lorsqu'on attend qu'elle devienne chaude afin d'ensuite arroser les plantes.

Récupérer l'eau de pluie pour arroser les plantes, laver la voiture.

Vérifier qu'il n'y ait aucune fuite d'eau dans votre logement.

Une chasse d'eau classique consomme entre 6 et 12 litres d'eau ! Pour baisser cette consommation optez pour des systèmes de chasse d'eau à débit réduit ou placez une bouteille d'eau remplie de sable dans votre chasse d'eau, moins d'eau sera ainsi gaspillée.

Des travaux a faire dans votre toilette? Installez un système de récupération de l'eau du lave-mains pour alimenter la chasse d'eau du WC. Il existe des kits, mais il est facile de le faire soi-même, comme vous pouvez le voir sur les photos ici à droite.



Pendant cette crise sanitaire nous sommes hyperconnectés. Cela nous facilite la vie mais quelques gestes simples et gratuits peuvent participer à la préservation de la planète :

Trier ses mails, supprimer tous ceux qui peuvent être supprimés, et vider sa corbeille. En effet, le stockage inutile de 30 mails gaspille autant qu'une ampoule basse consommation allumée toute une journée !

Chaque requête sur les moteurs de recherche demande une énergie conséquente, alors qu'en tapant l'URL directement dans la barre d'adresse, vous diviserez par 4 les émissions de gaz à effet de serre (par rapport à une requête dans un moteur de recherche).

Evitez de laisser vos ordinateurs, imprimantes etc. en veille.

Source: <https://www.bio-infos-sante.fr/eco-citoyennete/>

Gestion des ordures et respect de l'environnement

Notre mode de consommation, l'emballage et le conditionnement de nombreux produits que nous achetons, engendrent de nombreux déchets. Nous sommes tous responsables de la gestion du tri de ce que nous rejetons. Dans toutes nos communes, des bacs pour les ordures ménagères, d'autres pour le tri sélectif sont à la disposition de tous. La déchetterie située à La Clayette nous permet d'éliminer le bois, la ferraille, l'électroménager et autres encombrants. Pour ceux qui ne peuvent composter une plateforme pour les déchets verts est à notre disposition.

Ces services ont un coût, Seul le respect des consignes de tri par chacun d'entre nous, évitera une trop rapide augmentation des taxes dues par les contribuables.

Nous constatons des gestes d'incivilités (emballages de pique nique sur l'air de loisir, encombrants dans les bacs dédiés aux ordures ménagères, poubelles de tous genres retrouvées dans les parcelles agricoles). Tous ces faits ne sont pas respectueux de la loi qui prévoit des sanctions, ni de l'environnement, et encore moins de la grosse majorité d'entre nous, qui respectons les consignes. Soyons vigilants, nous sommes tous éco responsables.

La déchetterie intercommunale

En Combabon - 71800 LA CLAYETTE. 03.85.28.15.03. Ouverte :

- le lundi de 13h30 à 17h30
- le mercredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30
- le vendredi de 13h30 à 17h30
- le samedi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30



NON ! On ne jette pas des jardinières à côté de la route !



OUI, merci de ne pas déposer des ordures à côté des conteneurs.

Saviez vous?

- Le coût de traitement de 1 kg d'ordures ménagères revient 17 fois plus cher que celui d'1kg de déchets correctement triés dans les points de collecte.
- Veillez à bien vider les emballages pour le tri sélectif, mais il n'est pas nécessaire de gaspiller de l'eau pour les laver.
- Les bouchons en plastique peuvent être laissés sur les bouteilles pour le tri sélectif. Ils seront alors recyclés. Ou alors, ils peuvent être collectés à part pour les associations en faveur des handicapés. Ne jetez pas vos autres déchets dans le bac à bouchons sur la place de la gare.

L e tri sélectif



Vous pouvez déposer :

- les bouteilles et flacons en plastique (eau, soda, lait, lessive et produits ménagers, d'hygiène, d'entretien et depuis peu les bouteilles d'huile alimentaire),
- les emballages en carton et les briques alimentaires,
- les boîtes métalliques (les barquettes en aluminium, les canettes, les boîtes de conserves, les aérosols)

Vous ne pouvez pas déposer :

- les papiers gras, les papiers essuie-tout,
- les sacs et films plastiques,
- les barquettes en plastique, les petits emballages en plastique (pots de yaourt, crème fraîche)
- le polystyrène,
- boîtes à oeufs



Vous pouvez déposer :

- journaux, magazines
- publicités, prospectus, courriers, lettres, enveloppes
- catalogues annuaires
- papier cadeau
- livres, si possible sans les couvertures

Vous ne pouvez pas déposer :

- cartons
- films plastique enveloppant les revues
- papiers gras ou souillés
- mouchoirs, les papiers essuie-tout,,



Vous pouvez déposer : (vidés et sans les bouchons, inutile des les laver)

- les bouteilles en verre
- les bocaux et pots en verre

Vous ne pouvez pas déposer :

- les miroirs
- les pots en terre
- La vaisselle

Mobilité: transport à la demande

Saviez-vous qu'il y a des services de transport à la demande qui offrent la possibilité à des Giblotins, plus particulièrement à ceux qui n'ont pas de moyen individuel de transport, de se déplacer? Le principe est simple : un véhicule assure la prise en charge depuis votre domicile vers la destination choisie.

- **La plateforme C'Mobil**, portée par la Mission Locale du Charolais, propose un réseau de transport solidaire assuré par des chauffeurs bénévoles sur l'ensemble du territoire du Charolais. Conditions pour le transport: Toute personne résidant sur le territoire du Charolais Brionnais sans conditions d'âge dont les revenus ne dépassent pas 1500€/ mois; Quelque soit le motif du transport à l'exception des trajets journaliers récurrents. Modalités de fonctionnement et tarif: 0,30 €/km payé directement au chauffeur bénévole. Le service fonctionne tous les jours de la semaine mais dépend de la disponibilité des chauffeurs. Afin de pouvoir bénéficier du service, une inscription préalable (gratuit) est obligatoire auprès de la plateforme C'Mobil 07.60.90.12.59.



- **Senior Mobile PIMMS** (Point Information Médiation Multiservices) propose un réseau de transport solidaire assuré par des salariés de l'association pour toute personne de plus de 60 ans et quelque soit le motif du transport, si celui-ci ne se substitue pas à un service existant. Ce service est gratuit et fonctionne tous les jours de la semaine, sauf le mercredi après midi et le weekend, de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00. Afin de pouvoir bénéficier du service, une demande 48 heures à l'avance est obligatoire auprès du PIMM'S au 03.85.24.29.50.



Pour un guide de l'offre de tous les transports sur le Pays Charolais Brionnais consultez le site internet <https://www.charolais-brionnais.fr/document/guide-mobilite-mise-a-jour-avril-2021.pdf>

Services aux personnes

ADMR GIBLES-DOMPIERRE-ST.BONNET DE JOUX

L'ADMR propose différents services assurés par des professionnels qualifiés pour chaque type d'intervention. Ce service est assuré 7 jours sur 7.

- Aide aux familles
- Garde d'enfants à domicile
- Aide tout public
- Aide aux personnes âgées, handicapées, malades
- Téléassistance Filien

Avec sa large gamme de services à domicile, l'ADMR vous permet de mieux vivre chez vous et de vous simplifier la vie.

PERMANENCES GIBLES :

du lundi au vendredi de 10h à 12h

TELEPHONE : 03 85 84 54 86

A D R E S S E

M A I L

:

info.gibles@fede71.admr.org



Chiens en divagation

Gibles compte de nombreux chemins où il est agréable de se promener. Deux circuits balisés permettent de découvrir notre campagne de bocage, où alternent les prairies et les zones boisées. Les nombreux étangs que l'on découvre au fil des promenades agrémentent le paysage, et permettent aux marcheurs ou cyclistes, de découvrir une biodiversité protégée.

Cependant, plusieurs marcheurs nous ont signalés la présence de chiens qui divagent, et troublent la quiétude des promenades. Je voudrais rappeler, que les animaux domestiques ne doivent pas errer sur la voie publique. Les propriétaires sont responsables des actes commis par leurs animaux (morsures ou chutes...), c'est un délit sanctionné par la loi.

La vie scolaire

La rentrée scolaire de 2020 a été marquée par la création d'un RPI regroupant les élèves des communes de Gibles / Varennes-sous-Dun/ Bois Ste Marie/ Chatenay/ St Racho.

La classe de maternelle de Varennes-sous-dun a un effectif de 18 élèves (5 petits, 6 moyens et 7 grands). Elle est assurée par Mme Coralie Dailly-Dumontet, directrice.

Après plusieurs années, Ophélie Jolivet, directrice quitte l'école de Gibles pour de nouvelles fonctions. Camille Blanchard prend la suite de la direction de l'école.

L'école de Gibles accueille une classe de cycle 2 avec 18 élèves (6 CP, 6 CE1, 6 CE2). Mme Aurélia Jérôme, enseignante, a choisi de travailler en projet sur les 4 éléments (terre, eau, feu, air) avec ses élèves.

Les élèves de CE2 (3), CM1 (8) et CM2 (10) sont dans la classe de Mme Camille Blanchard. Cette année, le thème de travail porte sur les super-héros.

Les élèves de l'école de Gibles ont également la chance de pouvoir travailler sur un tableau interactif (un dans chaque classe) mais aussi avec 10 tablettes. Les élèves apprécient beaucoup cette nouvelle façon de travailler !



Après les vacances de printemps, les élèves pourront travailler la programmation grâce à des robots. Ils bénéficieront aussi d'un kit tennis pour les séances d'EPS.

L'équipe enseignante espère que la prochaine année soit plus clémente afin de pouvoir mettre en œuvre tous leurs projets !

Cantine Scolaire

La Cantine Scolaire du RPI Gibles Varennes sous Dun est une Association gérée par des parents d'élèves tous bénévoles et qui emploie une cantinière, Mme Sylvie NARBOUX. Celle-ci est aidée par Mme Isabelle BALIGAND pour la préparation des repas et le service.

La création du RPI en septembre 2020, regroupant 54 élèves des communes de Bois Sainte Marie, Chatenay, Gibles, Saint Racho et Varennes sous Dun, a nécessité la mise en place d'une nouvelle organisation. En effet, les repas sont confectionnés à Gibles pour tous les enfants du RPI. Pour les enfants scolarisés sur l'école de Varennes sous Dun, les repas sont livrés en fin de matinée par la cantinière de Gibles pour le service du midi. Les enfants profitent d'une cuisine traditionnelle variée et équilibrée. Le bilan financier pour l'année 2019/2020 est déficitaire car la fermeture des écoles lors du confinement a entraîné une fermeture de la cantine. Et comme beaucoup d'entreprises, les charges fixes restent les mêmes, que la cantine soit ou non en activité. Nous avons également dû annuler les manifestations, qui restent une part importante de notre budget.



Par ailleurs, la création du RPI nous a obligés à investir en terme de matériel. L'équipe de l'association a fait des travaux de rénovation (peinture) dans les locaux de la cantine. Le restaurant « Le Giblotin » a confectionné les repas lors de la période post confinement et lorsque nous n'avions pas les moyens humains de fournir les repas. Nous les en remercions.

Pour l'année 2020/2021, les manifestations prévues sont les suivantes :

Vente de Sapins le 5 décembre 2020 à Gibles

Vente de plat à emporter : le Samedi 27 mars 2021 à Varennes sous Dun

Vente de plants de légumes et de fleurs : le Samedi 1er mai

Vente de Brioche (quand le contexte sanitaire nous le permettra)

Nous remercions la boulangerie pour leur collaboration lors de nos manifestations. Celles-ci sont importantes car elles permettent de conserver notre Cantine Scolaire.

L'Association de la cantine est composée de :

Présidente : Myriam PAGE

Trésorière : Florence ANDRIES

Secrétaire : Aurélie TERRIER

Nous rappelons également que les dons de fruits et de légumes sont toujours les bienvenus.

Toute l'équipe de la cantine reste fortement mobilisée et compte sur l'aide et le soutien de chacun pour que les manifestations futures soient de franche réussite.

Nous remercions la municipalité ainsi que toutes les personnes qui apportent leur soutien à cette association.



Quoi de neuf?

Le début d'un jardin partagé

Ce printemps, des bénévoles ont commencé un jardin partagé dans le Bourg de Gibles. Les récoltes seront partagées, et une partie est destinée à la cantine scolaire et aux personnes en difficulté. Pour ce projet nous sommes à la recherche de bénévoles (jardiniers et bricoleurs). Si vous êtes intéressés et que vous avez plus d'une demi-heure par semaine contactez nous. Pour ce projet communautaire nous sommes aussi à la recherche de matériel pour démarrer et soutenir notre jardin. Donc un appel à tous les Giblotin(e)s pour leur contribution: Si vous avez encore des outils de jardin que vous n'utilisez pas, ils sont bienvenus (petites et grandes pelles, bêches, râteau, houe, fourchette, une tondeuse manuelle, une brouette, des tuteurs etc.), des arrosoirs, de la paille moisie ou pourrie, des semences ou plantes potagères, des très grands cartons (brun, sans impressions). Nous



cherchons aussi un banc de jardin pour le public qui aime se reposer dans le jardin. La commune met à disposition son terrain derrière la cantine scolaire pour cultiver un potager, mais surtout pour échanger et créer du lien social. Nous avons hâte de vous y rencontrer ! Pour plus d'information vous pouvez contacter Marielle Gorissen, mariellegibles@gmail.com

Expo "Giblotalents"

On en parle depuis quelque temps déjà de cette expositions des GIBLOTALENTS.

Les artistes doivent s'impatienter. Malheureusement, à ce jour, aucune date n'est encore décidée. Nous espérons cependant pouvoir organiser cette manifestation l'été prochain car, c'est sûr, elle aura bien lieu.

Nous sommes d'ailleurs ravis de pouvoir d'ores et déjà compter sur quelques artistes prêts à faire découvrir leurs œuvres. Il en faudrait encore plus pour que cette exposition prenne une dimension digne d'intérêt.

Alors, n'hésitez pas, venez vous joindre aux amateurs déjà inscrits et faites connaître, pourquoi pas, d'autres formes d'art comme la photo ou bien encore la musique qui s'ajouteront à la céramique, le pastel, l'art figuratif, etc...

Les renseignements et inscriptions se font en mairie.



Oeuvre d'art fait par Mme. Claudine DUBOIS

Les commissions de la Communauté de Communes La Clayette-Chauffailles en Brionnais se présentent



L a commission environnement et développement durable

Groupe de travail ayant pour motivation de développer un territoire à énergie positive pour la croissance verte par diverses actions :

- Promouvoir les circuits courts
- Gestion durable des déchets , promotion du compostage
- Sensibilisation du jeune public aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables
- Etude du potentiel solaire des Bâtiments communaux
- Mise à disposition de véhicules de loisirs à faible empreinte énergétique
- Créer et favoriser les aires de covoiturage
- Achat de véhicule électrique pour les services communautaires

Les enjeux pour le territoire

Développer les énergies renouvelables : fermes solaires, parc éolien , éolien individuel , micro centrale hydroélectrique , chauffage communs plaquettes bois , aide aux économies d'énergie dans les logements .

Participer à l'avenir de l'agriculture du territoire : diversification des productions agricoles, préserver la ressource en eau face aux épisodes de sécheresse , tendre vers l'autonomie alimentaire du territoire.



La commission économie

Les principaux sujets d'étude de la commission Economie sont les suivants :

-L'aide à l'immobilier d'entreprise, en attribuant des aides directes aux entreprises, pour leurs projets immobiliers, dans le cadre d'une convention avec la région.

Proposer à la location ou à la vente des locaux aux entreprises.

- Aménager et commercialiser des zones d'activité permettant l'accueil d'entreprises nouvelles ou l'extension d'entreprises existantes.
- Gérer le plan de relance de l'économie locale par différents moyens, le pacte régional des territoires, les chèques cadeaux et les fonds de concours.

Le PLUI, ca vous concerne aussi!

QU'EST-CE QUE LE PLUI ?

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est un document qui permet d'encadrer le développement du territoire en créant une cohérence entre les communes tout en tenant compte de leurs spécificités.

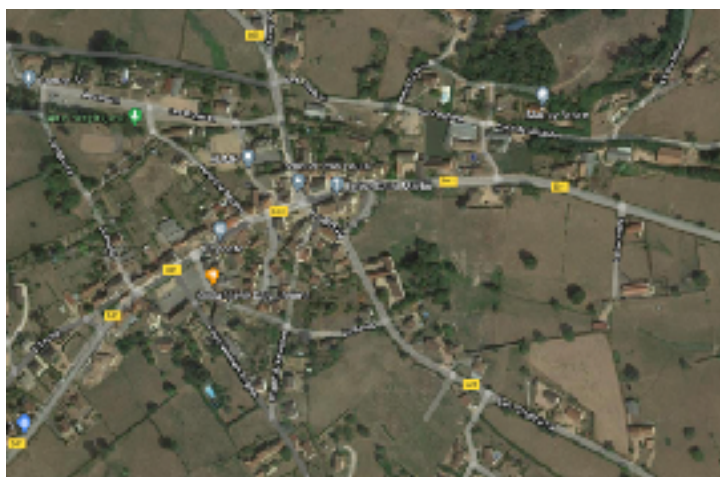
Il aboutira à un document réglementaire qui s'imposera aux futures autorisations du droit des sols (permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme...). Une fois établi, il remplacera les documents d'urbanisme existants (POS, cartes communales, PLU) ou se substituera au RNU (règlement national d'urbanisme) pour les communes non dotées d'un document d'urbanisme.

EN CLAIR :

Il permettra de protéger notre patrimoine paysager, bâti et naturel en encadrant les projet futurs et en proposant des règles de constructions claires et cohérentes entre les différentes communes. Notre région est belle préservons là !

OU EN SOMMES NOUS ?

Le Diagnostic qui met en avant les enjeux du territoire et le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) a été réalisé par le bureau d'étude LATITUDE en charge de notre PLUI. Les documents sont consultables en mairie.



Les membres du COPIL (Comité de pilotage du PLUI, formé de 2 élus par communes), ont participé à de nombreuses réunions afin d'avoir tout les outils pour élaborer le zonage de leur commune. Le Bureau LATITUDE a également exposé les différentes possibilités qui s'offrent au communes dans la rédaction du règlement.

Mi-Mai chaque commune sera reçu afin que chacune finalise son plan de Zonage et donne ses orientations d'aménagement.

Par la suite un premier règlement sera écrit par le BE LATITUDE et proposé au COPIL pour finalisation.

Le PLUi sera ensuite présenté au PPA (personnes publiques associées : L'Etat, La Région, Le Département etc...). Ces PPA ont 3 mois pour donner avis, sinon l'avis est réputé favorable. On passera ensuite à l'Enquête publique et à la remise du rapport d'enquête qui ont une durée de 1 mois chacune. Courant 2022, Le conseil communautaire validera définitivement le PLUi, et il sera alors effectif.

LE REGLEMENT ?

Le Zonage :

Notre commune sera divisé en 4 zones :

- Zone U (Urbaines – Le Bourg)
- Zone AU (A Urbaniser -en périphérie proche du Bourg)
- Zone A (Agricole)
- Zone N (Naturelle)

Le Règlement :

Pour chaque zone il déterminera les règles à respecter concernant :

- L'implantation des constructions par rapport aux limites et par rapport au tiers.
- Aspect extérieurs des constructions (Volumétries, pente de toit, dimensions des ouvertures, couleurs de façades)
- Traitement des espaces extérieurs (clôtures, accès, réseaux)

LES IMPACTS SUR LA COMMUNE :

Les nouveaux projets de constructions devront être localisés en zone AU.

Il sera interdit de construire tout projet neuf en zone A ou N, a moins d'être exploitant agricole et de justifier de son utilité.

Seul les projets d'extension ou de rénovation du bâti existant seront autorisés en zone A et N, sous réserve de respecter le règlement du PLUi.

A savoir : Toute demande de CU (Certificat d'urbanisme) est valable 18 mois, mais pour être sûr que votre terrain garde sa constructibilité pendant 3 ans après l'approbation du PLUi, une Déclaration Préalable ou Permis de Construire devra être obligatoirement déposé.

L a commission seniors

Cette commission a pour rôle d'identifier les besoins sur le territoire et de proposer des projets futurs en adéquation en offrant un service de proximité (portage de repas, le PIMM'S, la sénior mobile, la mission locale, réseau des aidants, ADMR, CCAS, associations...).

La commission Seniors participe à la prévention de la perte d'autonomie et favoriser le lien social : il faut soutenir et accompagner nos aînés à domicile, éviter l'isolement et repérer les personnes en situations fragilisantes ou en rupture de lien social.

Nos aînés sont notre patrimoine et ils aiment nous le transmettre. Donc prenons le temps de les écouter.

L a commission enfance - jeunesse - famille

Elle a pour objectifs :

- Développer l'offre d'accueil du jeune enfant
- Accompagner le parcours éducatif des enfants de 3 à 12 ans
- Soutenir les jeunes de 12 à 25 ans
- Développer le lien social en accompagnant et valorisant le rôle des parents
- Développer l'accès aux droits
- Favoriser la mobilité de la population
- Développer la politique intergénérationnelle
- Améliorer les outils de communication

O opération chèques cadeaux

Un petit mot pour relater le succès pertinent au cours des fêtes de fin d'année, de l'opération

chèques cadeaux des Vitrines sud du Brionnais

En cette période de morosité commerciale, due à la pandémie de covid 19, la Communauté de Commune La Clayette Chauffailles en Brionnais en partenariat avec la fédération des unions commerciales et la chambre du commerce et d'industrie de Saône & Loire avait décidé de monter cette opération chèques-cadeaux, achetés 15€ et donnant droit à 20€ d'achat chez 160 commerçants, restaurants, artisans d'art, exploitants agricoles proposant la vente directe, hébergement touristique, les services Offrant aux consommateurs un large choix sur nos 29 communes de la Communauté de communes.



En quelques chiffres se sont 8000 chèques qui seront édités. Suite au fort engouement de la part de nos concitoyens 3000 viendront enrichir cette offre, générant un chiffre d'affaires de 220000 € pour nos commerces, dont 55000 € seront supportés par la CCLCCB.

Remerciements aux différents dépositaires pour l'acquisition des dit chèques, qui ont permis le bon déroulement de cette opération, à Gibles la Boulangerie Jérôme Daly.
Dans l'attente d'un horizon sans nuages. Merci à tous!

Etat civil 2020



Naissances :

BROWAEYS Gatien le 06/01/20 à Gibles
MILLET Lila le 17/03/20 à Macon
LAROCHE Nathéo le 21/08/20 à Macon
MATHIEU Arthur le 25/08/20 à Macon
LAPALUS Lauranne le 26/08/20 à Macon
LARAGER Lorenzo le 08/09/20 à Macon



Décès :

Mme. BASSET-LABROSSE Alice le 30/12/19 83 ans.
M. CHAUMAT Yves le 08/01/20 67 ans
Mme. CIAVATTI Maryvonne le 06/02/20 82 ans.
M. BOUILLON Henri le 10/04/20 80 ans.
M. PARYZAK Michel le 17/05/20 80 ans.
M. LABROSSE Noel le 23/10/20 90 ans.
Mme. GEOFFRAY-BODET Yvonne le 11/12/20 83 ans

Nouveaux arrivants

M. PERRET Steve et Mme. MUYS Margaux 600, route de la Prasle
M. TRANQUILL et Mme. COMBIER 856, Route du Palais
M. GENTIL et Mme BONIN Vanessa 779, route d'Aigueperse
M. et Mme. DESROCHES Jean Paul 195, route de Gillette
M. BOUTELOUP, Thibaud, 41, Route de Montmelard
M. SANY, Michel 12, Rue Residence Gabriel.
Mme. BENEY Chantal 110, Rue Residence Gabriel
M. SANLAVILLE 104 Rue du Champ du Montillet
PAILLET V 251, Rue du Champ du Montillet
Mme. LAOUSTET Brigitte 9, Rue du Champ du Montillet
M. LARGE Julien et Mme. DESPRES Nelly 1970, Route de Gillette
M. BERNARD Bruno, 955, Route du Monument
M. Et Mme. TOUCHY - ROCHEFEUILLE, 105 Place du Marché
M. ROTTAT Franck et Mme. MONTAGNE Brigitte 114, Route de la Clayette
Mme. TIGEOT Sylvie et Mme. Lelievre Laurayne 186, Route de la Clayette
M. GELIN Frederic 44, Route du Vernay
M. CHARNAY Nicolas et Mme. LAROCHE 1154, Route du Palais
M. Et Mme. GRISARD Jean Noël 105, Route de Chante Alouette
M. ANTOINE et Mme. VERCHERE 760, Route du Haut de la Garde
M. PHILIPPS, Tom 255, Chemin de Martigny
M. CLAIN 91, Place du marché
Famille BRONDA 17, Route du Haut de la Garde
M. GERARD 301, Route du Haut de la Garde
M. BRETAIRE et Mme. SAMSOM 20, Route de Montrouan



Numéros utiles

Numéro pour tous les urgences	112
Sapeurs-Pompiers	18
Police Secours	17
SAMU	15
Numéro urgence pour les personnes sourdes et malentendantes	114
Gendarmerie	03 85 28 02 52
La mairie	03 85 84 51 47
Chien/chat trouvé, la mairie ou Serge MALATIER	07 87 24 03 96
Services transport:	
PIMMS	03 85 24 29 50
C'Mobile	07 60 90 12 59